

## Alerte – Mise à jour sur cas de LTI

Communiqué à tous les **producteurs et intervenants** du secteur avicole du Québec

### État de la situation

Aucun nouveau cas de laryngotrachéite infectieuse (LTI) n'est à déclarer dans la région de St-Félix-de-Valois depuis le 2 octobre dernier. Cependant, l'EQCMA reçoit périodiquement des questions concernant la vaccination contre cette maladie et la stratégie adoptée pour contrôler l'éclosion en cours depuis juin dernier. Par conséquent, nous souhaitons diffuser plus largement cette information.

### Types de vaccins homologués

Il existe trois vaccins homologués au Canada pour la LTI :

1. Vaccin recombinant : ce dernier est administré au couvoir de deux façons : par injection dans l'œuf chez un embryon de 18 jours ou sous-cutané chez les poussins d'un jour d'âge. Ce vaccin est utilisé autant pour le poulet à griller que les pondeuses d'œufs de consommation et de reproduction.

2. Vaccin TCO (Tissue Culture Origin) : ce vaccin est administré habituellement aux poulettes de reproduction ou d'œufs de consommation à l'aide d'une goutte dans l'œil. Ce vaccin nécessite l'attrapage individuel des oiseaux. C'est un vaccin vivant atténué qui ne génère pas d'excrétion suite à la vaccination.

3. Vaccin CEO (Chicken Embry Origin) : le vaccin peut être administré à tout type de volaille dans l'eau d'abreuvement ou à l'aide d'une goutte dans l'œil. C'est un vaccin vivant atténué qui génère une excrétion suite à la vaccination, mais qui est reconnu dans la littérature scientifique comme conférant la meilleure protection contre la maladie.

Pour ces trois vaccins, une période de retrait de 21 jours est exigée avant l'abattage des oiseaux pour consommation humaine.

### Stratégie de vaccination

Le 11 octobre, s'est tenu une conférence téléphonique avec les médecins vétérinaires membres du Réseau aviaire élargi du MAPAQ, dont plusieurs sont aussi membres du comité vétérinaire de l'EQCMA. Les **douze médecins vétérinaires présents, dont huit sont praticiens auprès des producteurs avicoles**, ont validé la stratégie de vaccination en cours.

D'emblée, il a été rappelé qu'aucun vaccin n'offre de protection parfaite. Chaque vaccin a ses avantages et ses limitations, mais **il a été confirmé unanimement que les trois vaccins LTI ont un rôle important à jouer afin de prévenir l'apparition de nouveaux cas**.

Face aux éclosions de LTI, il est de pratique courante au Canada et aux États-Unis d'utiliser les trois types de vaccins disponibles. Pour limiter les effets néfastes de la maladie, le vaccin CEO est couramment utilisé dans les troupeaux infectés avec signes cliniques et dans les troupeaux à proximité de troupeaux

infectés. Le vaccin recombinant, administré au couvoir, joue aussi un rôle important, mais n'offre pas le même niveau de protection puisqu'il a été constaté que certains lots vaccinés ont exprimés de légers signes cliniques et parfois une faible hausse de mortalité. Malgré tout, la recommandation de poursuivre l'utilisation du vaccin recombinant pour les nouveaux lots de poussins introduits dans la zone à risque est maintenue.

De plus, il a aussi été convenu que pour les sites infectés ou à haut risque de l'être, l'utilisation du vaccin TCO ou CEO est de mise sous recommandation du médecin vétérinaire traitant pour un contrôle plus rapide de la maladie. Lors de l'utilisation du vaccin CEO, les mêmes mesures de biosécurité qu'un site infecté sont appliquées pour minimiser les risques pour les sites environnants.

Finalement, le vaccin recombinant est aussi privilégié pour les sites en dehors de la zone à risque ayant des liens épidémiologiques avec des sites dans la zone à risque.

### **Mesures de biosécurité**

Nous souhaitons rappeler que, pour maximiser l'efficacité de l'utilisation des vaccins LTI, la vaccination doit être accompagnée de mesures de biosécurité appliquées rigoureusement. Il est important de se rappeler que lors d'une éclosion, même après l'application de toutes les mesures de décontamination, il restera possiblement du virus présent dans l'environnement. **Une biosécurité rigoureuse devient primordiale pour éviter de réintroduire le virus dans les poulaillers.**

**Par conséquent, nous réitérons à tous les producteurs avicoles dans la zone à risque** de poursuivre la mise en application des mesures de biosécurité suivantes tant que la situation l'exigera:

- vaccination au couvoir de tous les nouveaux lots d'oiseaux introduits dans les poulaillers;
- chauffage du fumier, même pour les lots vaccinés, à une température de 100°F (38°C) pendant 4 jours et laver et désinfecter les entrées d'air avant l'entrée des nouveaux lots;
- minimiser les déplacements d'employés sur les sites à l'extérieur de la zone à risque;
- application rigoureuse des mesures du *Protocole de biosécurité courante pour les producteurs et les employés à la ferme* de l'EQCMA, qui peut être consulté sur le site internet de l'EQCMA au lien suivant : <http://www.eqcma.ca/biosecurite/protocoles-biosecurite-courante-code-vert>.

Si vous avez des questions sur l'utilisation des vaccins LTI et l'application de mesures de biosécurité particulières à votre site de production, nous vous invitons à consulter votre médecin vétérinaire.

### **Vaccination des troupeaux de basse-cour**

En août et septembre dernier, l'EQCMA a collaboré avec le MAPAQ à la vaccination des troupeaux de volailles de basse-cour dans la zone à risque de St-Félix-de-Valois. Au total, 29 élevages ont été vaccinés contre la LTI par un vétérinaire du MAPAQ. Tous les élevages avaient des poules et/ou des poulets et quelques élevages avaient d'autres espèces d'oiseaux (c.-à-d. cailles, oies, canards et colins de Virginie). En moyenne, il y avait 23 oiseaux par élevage.

*Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation.*